

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la commune de TALLENDE (Puy de Dôme)

Vu le code des Communes et notamment ses articles L 131-2, L 131-3, L131-4,

Vu le Code de la route,

En raison de **travaux de branchements eaux usées + eaux pluviales, pour la SCI Pôle Santé Tallende, rue du Commerce**, par SUEZ EAU FRANCE 69140 RILLIEUX LA PAPE,

ARRETE

Article 1 :

La circulation se fera par **demi-chaussée**, au niveau des travaux, du **16 et 17 août inclus**.

Article 2 :

Le passage piéton et le stationnement seront interdits.

Article 3 :

La signalisation nécessaire pour permettre l'application de la présente décision sera mise en place sous la responsabilité de l'entreprise.

Article 4 :

L'intervenant sera entièrement responsable, sauf recours contre qui de droit, de tous les accidents ou dommages qui pourraient se produire d'aut fait de l'exécution des travaux, qu'il y ait ou non de sa part négligences, imprévoyance ou toute autre faute commise.

Article 5 :

La brigade de gendarmerie de Romagnat, Le Maire de la commune sus désignée, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Annule et remplace l'arrêté du 20 juillet, ayant même objet.

Fait à Tallende,

Le 22 juillet 2022

L'Adjoint délégué,



Patrick MARCHAT